



Communiqué de presse

Le gouvernement Harper réduit les impôts pour les Canadiens

Ottawa, Ontario, le 29 avril 2010... L'honorable Keith Ashfield, ministre du Revenu national, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et ministre de la porte d'entrée de l'Atlantique et l'honorable Jean-Pierre Blackburn, ministre des Anciens combattants et ministre d'État (Agriculture), ont réaffirmé l'engagement du gouvernement à réduire les taxes pour les travailleurs canadiens.

« Depuis qu'il a pris le pouvoir, notre gouvernement a mis sur pied plus d'une centaine de mesures fiscales pour mettre plus d'argent dans la poche des Canadiens, à chaque année, a dit le ministre Ashfield. Il est vraiment bien de voir que nos initiatives réduisent les impôts des travailleurs canadiens. Nous continuerons à travailler fort pour mettre plus d'argent dans la poche des Canadiens. »

« Nous sommes conscients du poids trop lourd du fardeau fiscal que les familles canadiennes supportent, a dit le ministre Blackburn. Voilà pourquoi nous avons des mesures fiscales qui permettent à chaque famille moyenne d'économiser presque 3 000 \$ »

Les contribuables peuvent en apprendre plus sur les diverses mesures d'allègement fiscal qui sont à leur disposition en allant à www.arc.gc.ca/infoimpot. Ils y trouveront des hyperliens vers des informations sur les crédits, les prestations et d'autres mesures en place conçues pour réduire le montant net à payer. Des renseignements détaillés sont aussi disponibles sur ce qui suit :

- **crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire;**
- **crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation;**
- **crédit d'impôt pour la condition physique des enfants;**
- **montant pour le transport en commun;**
- **frais liés aux outils des gens de métier;**
- **compte d'épargne libre d'impôt;**
- **fractionnement du revenu de pension**

« Il est important que les Canadiens soient informés des mesures d'allègement fiscal mises à leur disposition, a déclaré le ministre Ashfield. De nouveaux crédits et de nouvelles déductions pour l'année d'imposition de 2009 existent, et nous encourageons les déclarants à vérifier s'ils y sont admissibles lorsqu'ils remplissent leurs déclarations de revenus. »

Jusqu'à maintenant, plus de 16,6 millions de Canadiens ont produit leur déclaration, et l'Agence du revenu du Canada a jusqu'ici remis près de 16,2 milliards de dollars en remboursements d'impôt. Le remboursement moyen est actuellement de 80 \$ de plus que celui de l'année dernière. Jusqu'à maintenant, 728 190 Canadiens ont demandé le crédit d'impôt pour le transport en commun et 488 570 Canadiens ont choisi de fractionner leur revenu de pension admissible dans leur déclaration de revenus et de prestations de 2009.

Les contribuables ont jusqu'au 30 avril 2010, à minuit, pour soumettre leur déclaration de revenus et de prestations de 2009. Les travailleurs indépendants et leur conjoint ou conjoint de fait ont jusqu'au mardi 15 juin 2010, à minuit, pour produire leur déclaration. Les soldes dus pour 2009 doivent cependant être payés d'ici le 30 avril 2010, sinon des frais d'intérêts seront imposés.



Renseignements aux médias

Noël Carisse
Relations avec les médias
Agence du revenu du Canada
Téléphone : 613-952-9184

Erin Filliter
Directrice des communications
Cabinet du ministre du Revenu national
Téléphone : 613-995-2960